



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

COMMUNIQUÉ

Semaine des services de garde en milieu scolaire

La FTQ réclame une plus grande valorisation de la profession ainsi qu'une augmentation des qualifications

Montréal, le 15 mai 2011 – À l'occasion de la Semaine des services de garde en milieu scolaire (SGMS), qui se tient du 16 au 20 mai, sur le thème *Entretiens tes liens*, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), ainsi que les trois organisations syndicales qui représentent les membres des services de garde affiliés à la FTQ, le Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau – Québec (SEPB-Québec), l'Union des employés et employées de service (UES-800) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) tiennent à souligner l'excellent travail des 12 600 travailleuses et travailleurs qui œuvrent auprès de 230 000 enfants au Québec.

Cette Semaine est organisée par l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec.

Une fonction vitale pour notre société... mais un travail qui reste invisible

« Le rôle des services de garde en milieu scolaire a bien changé depuis 25 ans et on peut dire aujourd'hui, qu'ils sont incontournables, et bien qu'on puisse parfois l'oublier, ils sont soutenus à bout de bras par des milliers d'éducatrices, d'éducateurs, de techniciennes et de techniciens. Sans eux, l'organisation de la vie familiale serait loin d'être la même, pour les parents comme pour les enfants. Les services offerts par ceux-ci s'inscrivent dans la mission éducative de l'école qui, sans se substituer à celle des enseignants, contribue de façon importante au développement cognitif et affectif des enfants. Cependant, les tâches des personnes qui œuvrent en service de garde apparaissent encore méconnues. Malgré leur fonction vitale, ces professions semblent encore bien invisibles. C'est pourquoi nous pensons que cette profession mérite davantage de reconnaissance. Nous comptons sur le ministère de l'Éducation et sur les commissions scolaires pour favoriser cette revalorisation », a déclaré le président de la FTQ, Michel Arsenault.

L'attestation d'études professionnelles... une réponse partielle

Le coordonnateur FTQ des services de garde en milieu scolaire, Jean-François Labonté, a expliqué que jusqu'à tout récemment, le personnel devait posséder un diplôme de 5^e secondaire pour exercer ses fonctions. Suite à une analyse effectuée en janvier 2009, le ministère de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires ont estimé qu'un programme d'attestation d'études professionnelles (AÉP) devait s'ajouter aux exigences. Ce programme devrait bientôt devenir obligatoire, avec 405 heures d'études, dont 90 en stage.

« Nous avons fait des demandes répétées pour que cette étude soit rendue publique. Nous nous interrogeons également sur le fait qu'en 2006, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait plutôt un diplôme d'études collégiales, voire même un baccalauréat. Des formations collégiale et universitaire faites sur mesure existent d'ailleurs déjà dans une vingtaine de cégeps et l'Université de Sherbrooke offre même un certificat spécialisé en éducation en garde scolaire.

« Nous croyons aussi que le milieu scolaire et la petite enfance sont des milieux inscrits dans un continuum. Le diplôme collégial assure l'existence d'une passerelle entre le scolaire et la petite enfance afin de permettre une mobilité de la main-d'œuvre. Les deux milieux présentent des similitudes, attirent le même bassin de main-d'œuvre et auraient avantage à arrimer davantage leurs services. Comment pouvons-nous justifier que les personnes qui travaillent dans les écoles soient moins bien formées que celles qui travaillent auprès d'enfants d'âge préscolaire?

« Le Conseil supérieur de l'éducation recommandait aussi d'améliorer les conditions de travail et plus particulièrement les salaires. Une chose est certaine, la formation doit être rehaussée. La main-d'œuvre se fait de plus en plus rare et il faut trouver les moyens pour imposer une réelle reconnaissance de ce travail, tant dans ses qualifications que dans sa rémunération », a ajouté le coordonnateur.

Vers une pénurie

Plus des trois quarts des emplois en services de garde sont à statut précaire, avec un horaire de quelques heures brisées par jour sur une plage de 12 heures et des mises à pied annuelles dans la période estivale. Le salaire annuel moyen tourne autour de 22 700 \$.

« Il ne faut pas chercher longtemps pour comprendre pourquoi la pénurie guette la profession, de dire le président de la FTQ, car on n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Les gens qui sont là sont souvent en attente d'un autre emploi, plus stable et mieux rémunéré. Il est clair qu'un sérieux coup de barre peut et doit être donné. J'en appelle à nos élus », a conclu le président de la FTQ.

La FTQ est la plus grande centrale syndicale québécoise avec plus de 600 000 membres.

Sources : FTQ et SEPB-Québec

Renseignements : Jean Laverdière, FTQ 514 893-7809

Jean-François Labonté, SEPB-Québec 450 677-1266